

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 35
N° identifiant 2023-0223

Titre Signature de l'avenant n° 1 aux Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) 2022-2025 concernant la gestion des accueils périscolaires du Centre d'animation de Poitiers Sud, des centres socioculturels des Trois cités et de Saint-Éloi vivre ensemble

Rapporteur(s) Mme Julie FONTAINE
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.
Avenant n° 1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2025 - Saint-Éloi vivre ensemble
Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2025 Poitiers sud.
Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2025blaiserie
Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2022-2025 - 3 Cités
Inclusion numérique

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Cohésion sociale - Jeunesse - Vie associative
------------------	--

L'animation et la gestion des temps périscolaires des écoles élémentaires de Poitiers sont partagées : d'un côté la ville de Poitiers qui assurent en régie ce service pour 39 écoles, de l'autre trois associations d'éducation populaire pour six autres écoles.

La gestion associative des six écoles élémentaires est portée par :

- l'association des centres socioculturels des Trois cités pour les écoles élémentaires Tony Lainé et Jacques Brel
- l'association du centre d'animation de Poitiers Sud pour les écoles élémentaires Marcel Pagnol et Ernest Pérochon
- l'association Saint-Éloi vivre ensemble pour les écoles élémentaires Micromégas et Pablo Néruda.

Afin de faire sens commun en partageant les mêmes valeurs éducatives inscrites dans le Projet éducatif global (PEG) de la ville de Poitiers d'une part et d'harmoniser la répartition des missions des différents intervenants de la pause méridienne, les partenaires ville et maisons de quartier ont souhaité préciser leurs engagements dans une annexe n° V intitulée « dispositions relatives à la gestion des accueils périscolaires » venant compléter les Conventions Pluriannuelles d'objectifs des associations susvisées.

L'ensemble de ces annexes supplémentaires fait l'objet d'un avenant n° 1 aux Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des associations concernées.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de valider les avenants annexés à la présente délibération**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout autre document à intervenir dans ce sujet.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	8.1	Enseignement	